REGLEMENT C.O 71

2023-2024

Le REGLEMENT 71 est la fiche sport avec les précisions si dessous	
REFERENTS DE L'ACTIVITE COGNARD Christophe AJELLO Laurent FERROU Mélaine	FERRIER Pierre-Yves
ETAPES DU CHAMPIONNAT	Engagements sur UNSS 71 dès octobre puis inscriptions sur OPUSS Pas de limite du nombre d'équipes par établissement. **Pas de championnats départementaux qualifiants pour les acad.** **1 journée DEP après les acad : 29 avril** Format de compétition : course au score ~~et course par répartition~~
CHAMPIONNAT ETABLISSEMENT	Voir fiche SPORT et CMR
CHAMPIONNAT DEVELOPPEMENT	Collège : Equipes de 2 (mixte) BG- BF –BM- COLF- COLG- COLM Lycée : Equipes de 2 (mixte ou non). Possibilité de courir individuellement L'épreuve est une course au score par équipe de 2, chronométrée. Les équipes ne peuvent pas se séparer puisqu'elles n'ont qu'une seule carte et un seul carton de contrôle. Le secteur est parsemé de balises les valeurs de celles-ci sont fonction de leurs difficultés. Le temps de course est imposé), le but étant de ramener le plus de points possibles. 5 points de pénalité par minute de retard. Le classement se fera en fonction du total de points. En cas d'égalité, c'est le temps réalisé qui départagera les ex-aequo.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par établissement Niveau District minimum **Ils sont donc validés sur OPUSS** Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être concurrent.
JEUNE COACH	1 Jeune Coach NON obligatoire